

# Pour la première fois, une proposition de loi s'attaque à l'empreinte environnementale du numérique

**Aude Le Gentil**

**Adoptée par les sénateurs le 12 janvier dernier, la proposition de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique est examinée à partir de mardi à l'Assemblée nationale. Il y a urgence : les émissions de CO2 du secteur augmentent de 6% chaque année.**

Le déploiement de la 5G devrait augmenter l'empreinte environnementale du numérique, qui représente 3,5% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. (AFP)

Le fait est suffisamment rare pour être souligné. Le 12 janvier dernier, le Sénat a adopté [une proposition de loi](#) déposée à la fois par des élus Les Républicains, socialistes, centristes ou écologistes, sur un sujet pourtant prompt à déchaîner les passions : l'écologie. Portée principalement par le sénateur LR Patrick Chaize, elle est le fruit d'une mission d'information menée pendant onze mois et est examinée en commission à l'Assemblée nationale à partir de mardi. Son objectif : "réduire l'empreinte environnementale du numérique en France".

Le temps presse. Selon [une étude du think-tank The Shift Project](#) parue en mars dernier, le numérique représentait 3,5% des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2019. Un chiffre en croissance de 6% par an. En France, la fabrication des terminaux, c'est-à-dire des smartphones, ordinateurs et autres tablettes, représente à elle seule 80% de cet impact. La consommation d'énergie finale du numérique augmente elle aussi d'environ 6,2% par an. Elle est nourrie par certains usages qui vont être boostés par [la 5G](#), comme la vidéo en ligne, les objets connectés ou l'intelligence artificielle.

## Prolonger la durée de vie des téléphones

En France, les smartphones sont remplacés tous les deux ans environ. Pour ralentir ce rythme infernal, les sénateurs ont adopté plusieurs leviers en apparence technique : prolongation de deux à cinq de la durée de la garantie légale de conformité, réduction du taux de TVA sur la réparation et l'achat d'objets reconditionnés, meilleure information face aux offres marketing qui lient l'achat d'un téléphone à la souscription à un forfait mobile...

Une autre disposition vise à dissocier les mises à jour essentielles et les mises à jour évolutives. Autrement dit, l'utilisateur pourra choisir de ne pas installer les mises à jour non-indispensables, qui pourraient ralentir un vieux téléphone.

## Un référentiel d'écoconception

Autre apport du texte : la création d'un référentiel d'écoconception, qui doit permettre de créer des sites Internet plus légers et contrer les stratégies qui cherchent à capter l'attention des internautes pour lui faire passer le plus de temps possible en ligne. Directeur de projet numérique et environnement au Shift Project, Hugues Ferreboeuf estime que cet outil est "trop vague" et aurait préféré des interdictions claires. Par exemple, bannir le lancement automatique – et ultra-gourmand en bande passante – des vidéos, ou permettre aux usagers de choisir entre basse et haute définition en indiquant les émissions de CO2 afférentes.

## *C'est la première fois qu'un pays légifère pour réduire l'empreinte environnementale du numérique*

Pour Frédéric Bordage, fondateur de la communauté GreenIT dédiée à l'informatique durable, "l'enjeu est de faire en sorte que cet article soit plus contraignant", en englobant plus que les gros fournisseurs de contenu. Les autres volets du texte cherchent à renforcer l'information et la sensibilisation des citoyens, en particulier les étudiants ingénieurs, à promouvoir des data centers moins énergivores, ou encore à demander aux opérateurs de prévoir des systèmes de mise en veille automatique des box.

"C'est la première fois qu'un pays légifère pour réduire l'empreinte environnementale du numérique", s'enthousiasme Frédéric Bordage, par ailleurs auteur du livre *Sobriété numérique, les clés pour agir* (2019). Il salue "un vrai progrès, ne serait-ce que parce que le texte existe". Même son de cloche du côté de Hugues Ferreboeuf : "On peut toujours faire mieux, mais un certain nombre d'articles sont précurseurs par rapport à d'autres pays."

## "Fausses bonnes idées"

Que vont en faire les députés de la Commission du développement durable? Rapporteur de la proposition de loi, l'élu LREM du Bas-Rhin Vincent Thiébaud prévient: "Il y aura un gros travail de mise en cohérence avec des textes déjà votés ou en cours, comme la loi Agec et le projet de loi Climat, et avec les directives européennes qui arrivent, énonce-t-il. Il y aura aussi un travail pour mieux définir les termes utilisés", et ainsi éviter qu'une expression floue profite au greenwashing.

Cet ancien ingénieur commercial dans l'informatique pointe aussi de "fausses bonnes idées", par exemple le crédit d'impôt sur la numérisation durable. "Sans définition claire, on crée un appel d'air pour les prestataires informatiques, qui vont avoir l'occasion de vendre des ordinateurs et services sans réel contrôle du gain environnemental", pronostique-t-il. Il rejette aussi l'idée d'inclure le reconditionné dans l'indice de réparabilité. "Plus le matériel est ancien, moins les pièces sont disponibles. L'indice sera donc pénalisant pour les appareils reconditionnés par rapport au neuf", poursuit Vincent Thiébaud.

## Bataille d'amendements

Avec ce travail de cohérence juridique, certaines dispositions risquent d'être amoindries. "Politiquement parlant, certains vont dire qu'on détricote le texte. La réalité c'est qu'en l'état, de nombreux articles ne seront jamais suivis de décrets parce qu'ils ne sont pas opérationnels", assume le député du Bas-Rhin. Mais il promet aussi d'enrichir le texte et se dit "dans un état d'esprit volontaire". "La véritable raison de l'impact environnemental du numérique, c'est un problème d'accompagnement et de pédagogie pour l'utilisateur, argumente-t-il. Il faut l'informer sur les impacts, laisser des alternatives et faire la publicité des bonnes pratiques."

En Commission des affaires économiques, plusieurs dispositions des sénateurs ont été supprimées. Et déjà, des dizaines d'amendements tentent de les réintroduire en Commission du développement durable. De nombreux amendements reprennent également des propositions de GreenIT pour massifier la seconde main: une carte grise pour permettre la traçabilité du téléphone reconditionné, un contrôle technique pour rassurer les acheteurs d'occasion et un système de consigne pour inciter les usagers à rendre les vieux téléphones qui dorment dans leur tiroir.

## Des amendements pour mutualiser les antennes

<https://www.lejdd.fr/Politique/pour-la-premiere-fois-une-proposition-de-loi-sattaque-a-lempreinte-environnementale-du-numerique-4047381>

Le député Modem du Morbihan, Jimmy Pahun, a également déposé plusieurs amendements en faveur de la mutualisation des infrastructures, un outil préconisé par le Shift Project et GreenIT. Cette expression technique signifie que les opérateurs seraient incités à partager au maximum leur réseau (comme pour la fibre ou l'ADSL) plutôt que d'avoir, dans certains endroits, autant d'antennes-relais que d'opérateurs.

Pour Jimmy Pahun, encourager la mutualisation permettrait d'économiser des ressources mais aussi de favoriser l'acceptabilité sociale. "Il y a 39 communes dans ma circonscription, et l'implantation d'antennes a causé des problèmes dans au moins sept d'entre elles", explique le député, qui propose que les maires "puissent demander à l'opérateur de justifier pourquoi il n'a pas recours à une solution de partage".